



ONU  HABITAT



CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN DE TREICHVILLE



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org

Couverture : © Lièvre Georges/DR



ONU  HABITAT



CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN DE TREICHVILLE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	11
FINANCES MUNICIPALES	13
FONCIER	15
BIDONVILLES	17
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	18
ENVIRONNEMENT	20
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	22
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	23
SERVICES URBAINS DE BASE	25
SÉCURITÉ URBAINE	28
PATRIMOINE CULTUREL	29

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

CÔTE D'IVOIRE



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

Treichville est l'une des 13 communes du district d'Abidjan. Elle est située au sud de la ville et s'étend sur une superficie de 900 hectares. Limitée à l'est par les communes de Marcory et de Koumassi, au nord par celles du Plateau et de Cocody, au sud par la commune de Port-Bouët et à l'ouest par la lagune Ébrié, la commune de Treichville a un relief plat. Le climat correspond au climat subéquatorial de la ville d'Abidjan. Les températures sont comprises entre 21 °C et 32 °C, le taux d'humidité est très élevé (de 80 % à 90 %) et les précipitations sont abondantes.

Treichville est dirigée par un conseil municipal, composé de 36 membres, qui règle les affaires de la ville. C'est un organe à la fois consultatif et décisionnel. La municipalité est l'organe exécutif. Ses membres constitués du maire et de ses 6 adjoints sont élus par le conseil municipal. La population de la commune est estimée à 177 214 habitants en 2011. La croissance de la population est importante et peut s'expliquer en partie par les flux migratoires. La densité de population est très importante dans les quartiers les plus pauvres. Le taux brut de scolarisation est encore très faible : 11,18 % en 2011. Les raisons de cette faiblesse sont les frais de scolarité élevés. De plus, l'insuffisance de salles de classe et le manque d'enseignants posent problème. Le système de santé reste peu performant en raison du manque de personnel soignant et de la difficulté d'accès aux centres de santé.

GOVERNANCE

L'administration municipale compte 475 personnes dont 283 agents de maîtrise, 36 cadres et 156 ouvriers. Le personnel administratif est composé des représentants des grands groupes nationaux et ethniques vivant sur le territoire communal. Cette politique administrative de la mairie vise à favoriser un sentiment d'appartenance et la participation active de toute la population à la gestion de la commune. Cependant, des insuffisances subsistent quant à la participation de la population dans la prise de décision. En effet, la société civile, qui doit jouer un rôle d'intermédiation entre la mairie et les populations, souffre d'un manque d'organisation, de crédibilité et est insuffisamment connue.

FINANCES MUNICIPALES

Sur les dix dernières années, le budget a connu 2 principales phases d'évolution. Il a augmenté de 2000 à 2002 atteignant la somme record de 6 693 685 770 francs CFA. Cette phase correspond à la période d'avant la crise socio-politique. À partir de 2002, une chute brutale, entièrement imputable à la crise, s'en est suivie jusqu'en 2009 avant de constater une légère hausse en 2010. L'essentiel des recettes de la commune provient des recettes fiscales (74,82 % des recettes totales). Plus de

90 % du budget est consacré aux dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'investissement. On constate un important déficit budgétaire sur les dix dernières années. Si une politique de réduction des dépenses de fonctionnement menée en 2008 a permis de dégager une capacité de financement, les nouveaux besoins constatés en 2010 méritent d'être pris en compte dans la gestion budgétaire de la ville.

FONCIER

En application des principes du Plan directeur d'urbanisme du Grand Abidjan, l'État ivoirien a procédé à l'immatriculation de toutes les terres urbaines à son nom. La commune de Treichville assure de ce fait une simple fonction de « gardiennage » des terrains de l'État relevant de son domaine privé. Les autorités municipales interviennent généralement uniquement pour l'expulsion des populations installées de façon irrégulière sur la propriété domaniale de l'État. La mairie ne dispose ni de système de cadastre, ni de bases de données sur la propriété foncière à gérer.

BIDONVILLES

Le type d'habitat le plus courant est l'habitat évolutif ou « cours commune », il abrite 65,69 % de la population surtout les ménages à faibles revenus. C'est une construction formée par un ensemble de maisons donnant généralement sur une cour centrale. La cuisine et les toilettes sont souvent communes, induisant un niveau d'insalubrité élevé et souvent des problèmes de cohabitation. La commune de Treichville ne compte qu'un seul bidonville : le quartier Kouassi Lenoir. Le site est une propriété domaniale du Port autonome d'Abidjan. Le caractère particulier du site fait qu'il n'est pas totalement pris en compte dans les politiques de planification urbaine. La forte croissance de la population urbaine a induit un important besoin en logements. Le manque de terrains constructibles dans la commune est un problème. Cela a pour conséquence, une concentration importante des populations dans les mêmes logements.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

L'équité entre les sexes est encore loin d'être atteinte à Treichville, en partie en raison du rôle de second plan dévolu aux femmes par la société ivoirienne. Ainsi, la proportion des femmes reste encore faible dans les instances dirigeantes de la commune. Cependant, la pauvreté touche moins les femmes, qui travaillent généralement dans le commerce. L'éducation reste un problème, 39,91 % de femmes sont analphabètes. Les violences contre les femmes demeurent courantes et préoccupantes. Des actions de sensibilisation et de prévention contre le VIH/SIDA sont menées par l'État en collaboration avec l'ONUSIDA et des ONG.

ENVIRONNEMENT

Grâce aux efforts conjugués de la municipalité et des pouvoirs sociaux, la qualité de l'environnement a été améliorée dans la commune de Treichville depuis quelques années. Cependant, beaucoup de choses restent à faire. La lagune est polluée, les ordures ménagères s'accumulent dans les caniveaux et les égouts, favorisant le développement de maladies liées à un environnement malsain telles que le paludisme, les infections respiratoires aigües et les diarrhées. De plus, la commune de Treichville connaît des problèmes de pollution de l'air dus aux activités industrielles et au transport.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

La gestion des risques est une préoccupation dans la commune. Le manque de mesures préventives adéquates et de sensibilisation de la population sur les divers risques d'accidents sont les principaux problèmes qui empêchent la bonne gestion de ceux-ci. Le principal risque constaté est l'incendie.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Depuis la construction du Port autonome d'Abidjan en 1950, la commune de Treichville s'impose comme le principal pôle de développement de l'industrie en Côte d'Ivoire. C'est également l'un des plus grands centres commerciaux du district d'Abidjan. Le secteur tertiaire, principalement caractérisé par les activités commerciales, fait vivre un nombre important de personnes. Tandis que les secteurs primaire et secondaire n'occupent que 14 % de la population active. L'activité économique est, en outre, caractérisée par le secteur informel qui fait travailler un pourcentage important de la population active. Mais, le taux de chômage s'est fortement accru ces dernières années : 25,8 % en 2008. Cette situation peut s'expliquer par le nombre substantiel de personnes qui entrent sur le marché de l'emploi soit en tant qu'immigrants, soit en tant qu'étudiants finissant une formation professionnelle.

SERVICES URBAINS DE BASE

Tous les quartiers de Treichville sont desservis par un réseau d'adduction en eau potable. Cependant, nombreux sont les ménages qui s'approvisionnent chez un revendeur d'eau du fait du coût élevé de l'abonnement et du branchement. De plus, l'eau est polluée et la vétusté des installations hydrauliques entraînent des coupures intempestives. La mairie de Treichville a investi beaucoup d'argent pour apporter une solution aux problèmes d'assainissement et de gestion des ordures. Mais, malgré cet effort, les déchets continuent de joncher certaines rues de la commune, obstruant

même, dans certains quartiers, les réseaux de canalisations. La ville est approvisionnée par une centrale électrique installée sur son territoire. Le nombre d'abonnés s'élevait à 20 817 en 2010 mais 14 % des ménages utilisaient de l'électricité sans posséder un compteur. Ceci s'explique par le coût élevé de l'abonnement et du branchement. Le domaine du transport dans la commune se caractérise par une désorganisation des professionnels du secteur et par une insuffisance de l'offre de transport. De plus, les véhicules très vétustes contribuent grandement à la pollution de l'air.

SÉCURITÉ URBAINE

La commune de Treichville compte 1 police municipale, 3 commissariats de police et 1 brigade de gendarmerie nationale. La situation sécuritaire est aujourd'hui préoccupante dans la commune. La crise socio-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011 a provoqué la paupérisation de la population et l'augmentation de la criminalité. Les manques de moyens financiers et matériels ne permettent pas d'améliorer la situation.

PATRIMOINE CULTUREL

Treichville est un pôle culturel assez important en Côte d'Ivoire, où cohabite la culture traditionnelle (la fête de génération chez les Ébrié Tchaman) et moderne (palais de la culture de Treichville). La ville compte de nombreux créateurs et organise des manifestations consacrées au spectacle vivant. Mais faute d'un environnement institutionnel, matériel et technique favorable, ce potentiel ne bénéficie pas des moyens nécessaires à sa valorisation.

INTRODUCTION

Treichville est l'une des 13 communes du district d'Abidjan. Elle est située au sud de la ville et s'étend sur une superficie de 900 hectares. Limitée à l'est par les communes de Marcory et de Koumassi, au nord par celles du Plateau et de Cocody, au sud par la commune de Port-Bouët et à l'ouest par la lagune Ébrié, la commune de Treichville a un relief plat. Le climat correspond au climat subéquatorial de la ville d'Abidjan. Les températures sont comprises entre 21 °C et 32 °C, le taux d'humidité très élevé (de 80 % à 90 %) et les précipitations sont abondantes.

ADMINISTRATION

Treichville fut érigée en commune par la loi N° 80-1182 du 17 octobre 1980. Avant, elle dépendait complètement de la ville d'Abidjan. Depuis, elle est dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle est dirigée par un conseil municipal, composé de 36 membres, qui règle les affaires de la ville. C'est un organe à la fois consultatif et décisionnel. Il intervient principalement dans le domaine de la programmation du développement de la commune. Il est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelables.

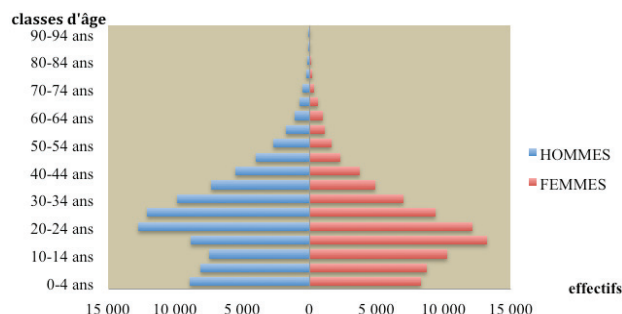
La municipalité est l'organe exécutif. Ses membres, constitués du maire et de ses 6 adjoints, sont élus par le conseil municipal. Elle est chargée de l'établissement de l'ordre du jour des séances du conseil, de la coordination des actions de développement, de la détermination du mode d'exécution des travaux communaux, de la surveillance de la rentrée des impôts, des taxes et des droits municipaux.

DÉMOGRAPHIE

Selon le Recensement général de la population et de l'habitat de 1998, la population de la commune de Treichville était estimée à 120 256 habitants (52 % d'hommes et 48 % de femmes). Les projections de l'Institut national de statistiques estiment cette population urbaine à 177 214 habitants en 2011 (51,74 % d'hommes et 48,26 % de femmes). Le taux de croissance démographique annuel moyen sur les treize dernières années est de 2,92 %. Cette croissance de la population peut s'expliquer en partie par les importants flux migratoires dans la commune.

La pyramide des âges de la population se caractérise par une base plus ou moins large avec un sommet rétréci. Cela témoigne d'une forte fécondité, 61,74% de la population féminine est en âge de procréer. La population est jeune : 41,64 % de la population a moins de vingt ans et seulement 3 % a plus de soixante ans.

PYRAMIDE DES ÂGES



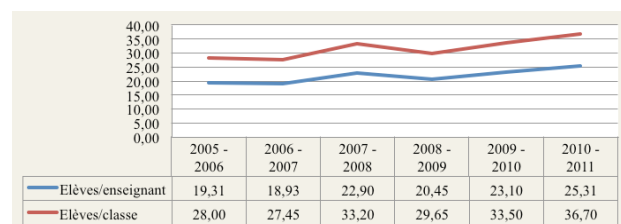
Source : Projection de la population ivoirienne de 1999-2018.

ÉDUCATION

Treichville bénéficie du Plan national de développement du secteur éducation et formation. Ce programme élaboré par le gouvernement ivoirien en 1997 vise à offrir aux différents sous-secteurs du système éducation/formation un instrument commun de politique et de programmation des actions. Il a permis de faciliter l'accès à l'éducation à travers le prêt et la location de manuels scolaires, et la construction de cantines scolaires.

Le manque d'infrastructures d'enseignement public fait que le privé regroupe plus d'élèves. En ce qui concerne l'encadrement des élèves, le ratio élèves/enseignant est plus élevé dans le public. Il est de 3,5 contre 19,5 dans le privé. Quant au taux brut de scolarisation, il est encore très faible : 11,18 % en 2011. Le montant très élevé des frais de scolarité est l'une des raisons principales de ce faible taux.

ÉVOLUTION DES RATIOS ÉLÈVES-ENSEIGNANT ET ÉLÈVES-CLASSE



Source : rapport de l'Institut d'études politiques de Treichville.

Au niveau du primaire, la commune dispose de 49 établissements scolaires (41 publics et 8 privés) pour un total de 314 classes. L'effectif des élèves en 2011 est de 13 636, quant au nombre d'encadreurs, il est de 429, soit en moyenne 32 élèves par enseignant. L'insuffisance de salles de classe et le manque d'enseignants expliquent le taux de réussite très faible aux examens d'entrée en sixième.

Au niveau du secondaire, il existe 7 établissements dont 5 privés. Les 2 établissements publics comptaient, en 2008/2009, 122 classes pour 8 408 élèves soit, en moyenne, 69 élèves par classe. Le nombre d'enseignants était de 256. Les résultats aux examens du bac demeurent mauvais puisque le taux d'échec était alors de 86,52 %.

Au niveau de la formation professionnelle, il existe 3 établissements d'enseignements techniques et de formation professionnelle, 6 établissements d'enseignement supérieur dont l'Institut national de formation des agents de santé.

SANTÉ

En termes d'infrastructures sanitaires, le district de santé de Treichville dispose de 1 hôpital général (composé de 16 services dont 4 services de soins à réhabiliter), de 1 dispensaire et de 1 Formation sanitaire urbaine. Il existe 5 laboratoires (dont 2 à réhabiliter) et les centres de santé disposent de 65 lits au total. Il existe 30 officines de pharmacie dont 2 officines publiques. Le district de santé souffre du manque de blocs opératoires et de services de radiologie. Les populations rencontrent des difficultés majeures pour accéder aux centres de santé. Le taux de fréquentation reste très bas (25,52 %) malgré le fait que toute la population soit située à moins de 5 km d'un centre de santé. Quant à l'encadrement, les ratios sont insuffisants. Il y a 1 médecin pour 5 988 habitants, 1 infirmier pour 7 092 habitants et 1 sage-femme pour 2 114 femmes en âge de procréer.

Les principales maladies infectieuses et parasitaires sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les infections sexuellement transmissibles et la diarrhée. L'incidence de ces maladies restent élevée au sein des populations et plus particulièrement chez les enfants de moins de cinq ans. Le paludisme est la principale cause de consultation dans le district : 41,20 % des consultations en 2008. C'est pour répondre à ce fléau que des stratégies de prévention ont été inscrites dans le Programme national de lutte contre le paludisme. À ce titre, l'accent a été mis sur l'assainissement du cadre de vie et sur la promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET PAUVRETÉ URBAINE

L'enquête sur le niveau de vie des ménages montre qu'en 2008, le taux de pauvreté dans la commune de Treichville est de 16 % avec un indice d'écart de pauvreté égal à 7,8. Il est moins élevé que le taux de pauvreté dans la ville d'Abidjan, qui se situe quant à lui, à 21,02 %. Le seuil de pauvreté relatif évalué en 2008 par l'Institut national de statistique de Côte d'Ivoire était de 241 145 francs CFA par personne et par an, soit 661 francs CFA par personne et par jour.



École primaire (© DR).

GOUVERNANCE

CADRE INSTITUTIONNEL

L'administration municipale compte 475 personnes dont 283 agents de maîtrise, 36 cadres et 156 ouvriers. Les autorités municipales, dans leur volonté de fournir des services de qualité aux populations, ont créé 6 directions dont 3 directions fonctionnelles et 3 directions opérationnelles, à savoir :

- la direction des Affaires économiques et financières ;
- la direction de l'Administration générale, de la formation et de la gestion du personnel ;
- la direction des Moyens généraux ;
- la direction de l'Action sociale ;
- la direction de l'Action communale ;
- la direction des Services techniques et de l'environnement.

Plusieurs institutions interviennent dans la gouvernance urbaine de la commune :

- Le ministère d'État : le ministre de l'Intérieur assure la tutelle administrative des collectivités territoriales ;
- Le conseil municipal : il règle les affaires de la commune, programme et met en œuvre les opérations et les actions de développement de la commune en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Il est composé de 36 membres. Le conseil municipal est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable ;
- La municipalité : elle est composée du maire et de ses 6 adjoints. La municipalité est chargée de l'établissement de l'ordre du jour, des séances du conseil municipal, de la coordination des actions de développement, plus particulièrement de celles relatives à la participation des populations, de la surveillance de la rentrée des impôts, des taxes et des droits municipaux, et de déterminer comment vont être exécutés les travaux communaux ;
- Les organisations de la société civile : elles interviennent dans la gestion de la commune par les rapports étroits qu'elles entretiennent avec la mairie et la population. Leur existence permet la participation de la population aux prises de décision et à l'élaboration de programmes de développement. Ces organisations sont les suivantes :
- Les associations de jeunes et de femmes assurent l'animation communale et participent à la prise en compte des difficultés rencontrées par les jeunes et les femmes dans le programme de développement de la commune ;

- Les organisations professionnelles (syndicats et coopératives) assurent la mobilisation des ressources et la prestation de services ;
- Les Comités de gestion des quartiers servent d'intermédiaires entre la mairie et la population des différents quartiers. Dans ce sens, ils assistent le maire dans la résolution des différents problèmes dans les quartiers ;
- Le Comité des sages, composé de séniors, est une instance de réflexion et de proposition. En tant qu'assemblée consultative, il prend également en charge des projets d'action qui lui sont confiés par le bureau municipal. Par ses avis, il éclaire la municipalité sur les projets intéressant la vie des administrés.

Cependant, des insuffisances subsistent quant à la participation de la population dans les prises de décision. En effet, la société civile qui doit jouer un rôle d'intermédiation entre la mairie et les populations souffre du manque d'organisation, de crédibilité et demeure insuffisamment connue.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Cette organisation administrative a permis à la commune de se doter d'un bon réseau routier revêtu, d'aider la population dans la gestion des ordures et des déchets liquides dans les quartiers. Elle a aussi permis l'exécution de grands travaux tels que la construction d'un marché moderne (le grand marché de Treichville) et d'une unité de protection civile (en cours de réalisation). Le personnel administratif est, en outre, composé des représentants des grands groupes nationaux et ethniques vivant sur le territoire communal. Cette politique administrative de la mairie vise à favoriser un sentiment d'appartenance et la participation active de toute la population à la gestion de la commune. C'est pourquoi Treichville est assez souvent épargnée par les troubles et les violences politiques. Toutefois, des problèmes subsistent quant à l'offre des services municipaux. En effet, nombreux sont les travaux figurant dans le programme triennal de la commune et qui n'ont jamais été exécutés. Cet état de fait peut être en partie expliqué par l'insuffisance des capacités techniques et professionnelles de certains agents, par la lenteur administrative et par les longues procédures nécessaires à l'octroi des recettes fiscales provenant de l'État aux collectivités territoriales.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Former les élus locaux sur les notions de bonne gouvernance ;
- Mettre en place un dispositif de collecte des informations statistiques ;
- Adopter une approche plus participative dans l'élaboration des programmes de développement.

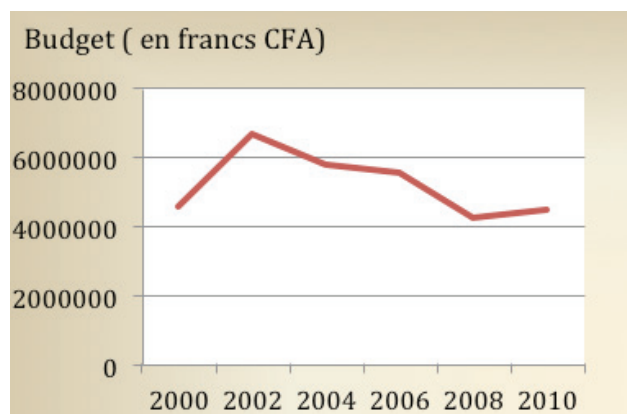
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'un programme triennal de développement.	Insuffisance de ressources financières.	Processus de décentralisation.	Crise socio-politique.
Capacité de mobilisation des ressources financières.	Les fichiers des contribuables n'ont pas été actualisés.	Coopération décentralisée.	Faiblesse du taux d'alphabétisation.
Existence d'infrastructures.	Mauvaise organisation de la société civile.	Partenaires au développement.	Prises de position partisans.
Existence d'organisations de base.	Méconnaissance des textes de lois par la population.		Contrôle des organisations professionnelles par les conseillers municipaux.
Existence de radios de proximité.	Manque de moyens pour les agents de sécurité.		
Existence du Programme d'appui à la sécurité urbaine.	Faible niveau de participation de la population.		
Existence de postes de sécurité.	Imprudence budgétaire.		
Mise en place du comité des sages.	Insuffisance d'investissements.		
Mise en place des Comités de gestion des quartiers.			

FINANCES MUNICIPALES

BUDGET

Au niveau de la commune de Treichville, le budget est préparé par le maire et voté par le conseil municipal. En 2011, le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 550 000 000 francs CFA. Ce montant est en baisse par rapport à l'année 2010 où le budget primitif était de 4 500 000 000 francs CFA. En ce qui concerne le budget réel, en 2010, il était de 4 512 623 855 francs CFA soit un écart de 12 623 855 francs CFA entre le budget réel et le budget primitif. Un écart qui s'explique par les énormes modifications apportées au budget en cours d'année intégrant des dépenses supplémentaires. Sur les dix dernières années, le budget a connu 2 principales phases d'évolution. Il a augmenté de 2000 à 2002 atteignant à cette dernière date la somme record de 6 693 685 770 francs CFA. Cette phase correspond à la période précédant la crise socio-politique en Côte d'Ivoire. La commune disposait d'énormes finances locales du fait de l'importance de ses activités économiques sur le territoire communal. À partir de 2002, une chute brutale de l'activité s'est produite, se poursuivant jusqu'en 2009, avant qu'une légère hausse ne se manifeste en 2010. Cette crise a entraîné le ralentissement des activités économiques et, par ricochet, la baisse des recettes fiscales. De 2002 à 2010, ces recettes ont baissé de 2 113 247 528 francs CFA soit une chute de 35 %.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE 2000-2010



Source : mairie de Treichville.

RECETTES

L'essentiel des recettes de la commune provient des :

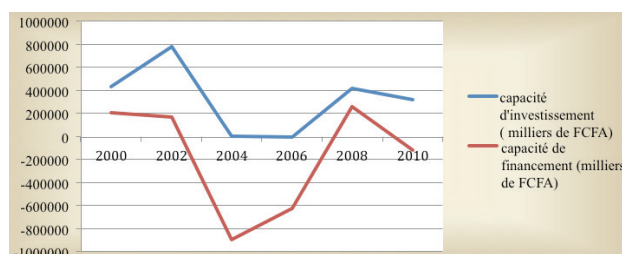
- recettes fiscales : elles comprennent les impôts fonciers, les patentes et licences, et d'autres impôts synthétiques qui sont collectés par l'État auprès des personnes physiques et/ou morales exerçant dans la commune et dont 40 % sont reversés aux communes. En 2010, elles s'élevaient à 3 285 816 099 francs CFA soit 74,82 % des recettes totales ;

- recettes propres : ce sont les recettes provenant des taxes dont le recouvrement est assuré par le trésorier municipal. Parmi ces taxes, il y a les taxes forfaitaires des petits commerçants et artisans, les taxes sur les taxis intercommunaux, les taxes communales d'équipement et aussi les taxes sur la publicité. En 2010, elles s'élevaient à 663 701 473 francs CFA soit 15,11 % des recettes totales ;
- recettes d'investissement. Ce sont les recettes compensatrices des dépenses d'investissement. Elles sont constituées des prélèvements sur fonds d'investissement. En 2010, elles étaient de 441 734 001 francs CFA soit 10,07 % des recettes totales.

DÉPENSES

En ce qui concerne les dépenses, elles comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. La gestion financière de la municipalité est surtout caractérisée par une forte allocation des ressources au fonctionnement de la municipalité. En effet, chaque année, plus de 90 % du budget est consacré aux dépenses de fonctionnement, et ce, au détriment des dépenses d'investissement. Ces dernières s'élevaient à 441 734 001 francs CFA en 2010, soit 9,80 % du budget seulement.

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT



Source : mairie de Treichville.

Une autre situation caractéristique de la gestion financière est le déficit budgétaire constaté sur les dix dernières années. En 2007, ce déficit était de 530 256 169 francs CFA. Si un excédent budgétaire a pu se dégager en 2008 (258 109 073 francs CFA), la tendance générale se poursuit depuis 2009. En 2010, la détérioration du solde budgétaire était de 121 372 282 francs CFA soit 2,69 % du budget. Cette proportion était de 19,03 % pour l'année 2009.

Ces déficits constatés ont pour cause le reversement partiel des recettes fiscales dues aux collectivités territoriales par l'État. Il faut, en outre, noter que ces rétentions, constatées depuis le début de la crise (2002), restreignent non seulement le pouvoir financier de la commune mais aussi sa marge de manœuvre financière. En effet, les besoins de financement sont

énormes depuis cette date. En 2006, ils s'évaluaient à 628 765 401 francs CFA. Si une politique de réduction des dépenses de fonctionnement menée en 2008 (une baisse des dépenses de fonctionnement de 1 088 662 052 francs CFA en 2008 par rapport à 2006) a permis de dégager une capacité de financement, les nouveaux besoins constatés en 2010 méritent une attention particulière.

MEILLEURES PRATIQUES

Les autorités municipales ont mis en place des stratégies permettant le recouvrement des taxes fiscales. Ainsi, chaque année, plus de 90 % des recettes propres prévues dans le budget primitif sont recouvrées par la régie des taxes de la commune (96,62 % en 2008).

FONCIER

Dans les 10 communes de l'agglomération abidjanaise, l'État conduit une politique de promotion foncière. Entre 1970 et 1980, en application des principes du Plan directeur d'urbanisme du Grand Abidjan, l'État ivoirien a procédé à l'immatriculation de toutes les terres urbaines à son nom. La commune de Treichville assure de ce fait une simple fonction de « gardiennage » des terrains de l'État relevant de son domaine privé (marchés publics, sites sportifs, etc.). Généralement, les autorités municipales n'interviennent que pour expulser des populations installées de façon irrégulière sur la propriété domaniale de l'État.

La particularité de Treichville est l'absence de zones d'extension et de terrains constructibles dans la commune. De ce fait, les conflits fonciers sont fortement atténués. Ces derniers surviennent généralement lorsqu'un terrain est déclassé par l'État. Il peut faire l'objet, dans ce cas, d'attributions multiples. Dans le bidonville de Kouassi Lenoir, le Comité de gestion des quartiers attribue les terrains, il a en effet des droits de jouissance coutumiers sur toutes les terres du site.

Les citoyens, les habitants de la commune et la société civile sont directement impliqués dans la gestion des terrains à travers des enquêtes publiques réalisées auprès des Comités de gestion des quartiers. Cependant, le manque de compétence et de moyens des agents municipaux constitue un problème majeur dans la gestion des terrains. La mairie ne dispose ni de système de cadastre, ni de bases de données sur les propriétés foncières à gérer.

CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel en matière d'habitat et de foncier dans la commune de Treichville est constitué des institutions suivantes :

- Le ministère de la Construction, de l'assainissement et de l'habitat. Il élabore la politique de planification urbaine notamment le Plan directeur d'urbanisme ;
- Le ministère de la Promotion du logement ;
- Le ministère de l'Intérieur en charge de la conduite de la politique d'occupation des sols ;
- La Société ivoirienne de construction et de gestion immobilière ;
- La mairie.

CADRE LÉGAL

Tous les textes qui réglementent la propriété foncière ne sont qu'un héritage de la colonisation. Le décret qui régit le système foncier urbain en Côte d'Ivoire date de 1932. Il n'a pas encore fait l'objet de modifications. Les textes réglementaires qui ont régi le domaine de l'urbanisme et de l'habitat dans la commune ont été basés sur la loi N° 62-253 du 31 juillet 1962 relative au Plan d'urbanisme général. L'élaboration du schéma directeur d'urbanisme était jusqu'en 2003 une tâche exclusivement dévolue au ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'habitat. La loi N° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant sur le transfert et la répartition de compétences de l'État aux collectivités territoriales a attribué un certain nombre de tâches à la commune :

- L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme directeur et du Plan d'urbanisme détaillé ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des projets de lotissements ;
- L'initiation et la réalisation des projets de construction de logements sociaux.



L'habitat est très dense à Treichville (© DR).

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Identifier les besoins en logements ;
- Promouvoir la construction de l'habitat en hauteur ;
- Élaborer des textes juridiques sur le financement de l'habitat ;
- Constituer une base de données foncières ;
- Rénover les bâtiments vétustes et le quartier Yobou Lambert ;
- Étendre le réseau électrique et d'alimentation en eau potable ;
- Protéger les habitations contre l'érosion ;
- Réhabiliter les systèmes d'assainissement collectifs.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'un programme triennal de développement.	Prédominance d'habitats évolutifs.	Existence du Projet d'urgence d'infrastructures urbaines.	Pauvreté.
Mise à disposition d'un schéma directeur d'aménagement du territoire communal.	Absence d'une politique d'identification des besoins en matière de logement.	Existence de sociétés immobilières telles que la SICOI et la SOGEFIA.	Manque de zones d'extension.
Mise à disposition d'un schéma directeur d'urbanisme.	Coût du bail élevé.	Décentralisation.	Manque de terrains constructibles.
Existence d'un cadre réglementaire assurant la sécurité foncière.	Coût élevé du logement.	Coopération décentralisée.	Croissance démographique.
Existence d'équipements et d'infrastructures de base.	Manque de formation des agents municipaux en matière d'opérations de domaine public.	Partenaires au développement (Programme des Nations unies pour le développement, Banque mondiale).	
	Absence de base de données.	Existence d'ONG.	

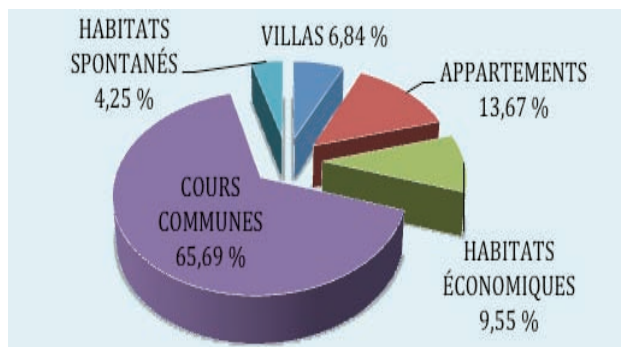
BIDONVILLES

TYPES D'HABITAT ET RÉGIME FONCIER

La commune de Treichville est composée de différents types d'habitations :

- L'habitat de haut et moyen standing représente une part non négligeable du parc immobilier de Treichville (20,51 %). Dans cette catégorie sont regroupés les villas (6,84 %) et les appartements anciens (13,67 %) possédant un certain confort. Ils appartiennent aux catégories socio-professionnelles privilégiées (cadres, professions libérales, enseignants) ;
- L'habitat économique moderne (9,55 %) comprend tous les logements réalisés par les sociétés immobilières locales (SICOGI, SOGEFIA, etc.). Les constructions postérieures à 1960 constituent la majorité de ce parc. Elles ont souvent pris la forme de grands lotissements comptant de nombreux logements de plain-pied. Chaque logement y est bien individualisé avec souvent une cour privée. Ces types de logements regroupent des familles de salariés du secteur tertiaire ou des ouvriers qualifiés. Les résidents bénéficient de bonnes conditions sanitaires ;
- L'habitat évolutif, appelé aussi « cour commune », abrite la majorité de la population (65,69 %), surtout les ménages à faibles revenus. Il est hérité des populations urbaines malinkés. C'est une construction formée par un ensemble de maisons donnant généralement sur une cour centrale. La cour comprend plusieurs logements et une vie communautaire s'y organise. De ce fait, cuisine et toilettes sont souvent communes induisant un niveau d'insalubrité élevé et des problèmes de cohabitation ;
- La commune de Treichville compte 43 quartiers mais seul le quartier Kouassi Lenoir peut être considéré comme un bidonville. Il est, en effet, constitué d'un ensemble plus ou moins vaste d'habitats précaires contigus les uns aux autres (4,25 %). Le site est une propriété domaniale du Port autonome d'Abidjan. Le caractère particulier du site fait qu'il n'est pas totalement pris en compte dans les politiques de planification urbaine.

RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LES TYPES D'HABITAT



Source : mairie de Treichville.

De nos jours, la forte croissance de la population urbaine a induit un important besoin en logements. Le manque de terrains constructibles dans la commune est un problème. Cela a pour conséquence une concentration importante des populations dans les logements (environ 3 personnes par logement), principalement dans les « cours communes ».

En ce qui concerne le statut d'occupation des logements, selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008, 18,96 % des ménages étaient propriétaires contre 76,35 % de ménages locataires. Les 4,69 % de ménages avaient un statut particulier : soit logés par leur famille ou bénéficiant d'une subvention totale sur le logement.

MEILLEURES PRATIQUES

- Le maire et ses partenaires (Banque mondiale, ONG, etc.) aident les populations du quartier Kouassi Lenoir en ce qui concerne l'adduction d'eau potable et l'assainissement ;
- En 2008, la Banque mondiale a subventionné la fourniture de compteurs hydrauliques de la Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire aux populations du quartier Kouassi Lenoir.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ ET ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

L'égalité des sexes est encore loin d'être atteinte en Côte d'Ivoire, notamment dans la commune de Treichville, et cela en raison du rôle de second plan dévolu aux femmes par la société ivoirienne. Mise à part les réglementations qui favorisent quelque peu cette discrimination, les traditions ivoiriennes portent en elles les fondements même de cette inégalité.

En ce qui concerne la prise de décision et la participation à la vie politique, la proportion des femmes reste encore faible dans les instances dirigeantes de la commune. Il n'y a que 6 femmes conseillères sur 36 conseillers municipaux et que 1 femme dans la municipalité parmi 6 hommes. Au niveau des ménages, les projections de l'Institut national de la statistique montrent, qu'en 2011, 8 852 chefs de ménages sont des femmes contre 29 842 hommes.

PAUVRETÉ

L'analyse de la pauvreté selon le sexe fait ressortir qu'elle est moins ressentie chez les femmes que chez les hommes : 17,6 % d'hommes sont pauvres contre 11 % chez les femmes. Cet état de fait peut s'expliquer par l'importante implication des femmes dans le tissu économique, surtout dans les activités commerciales.

ACCÈS À L'ÉDUCATION

Le niveau d'alphabétisation est élevé par rapport à celui des autres villes de Madagascar :

- Le nombre d'élèves dans le primaire (public et privé) est de 209 999 dont 103 303 filles, soit 49,19 % (source : CISCO Antananarivo renivohitra, 2009-2010) ;
- Le nombre d'élèves dans le secondaire (1^{er} cycle) est de 75 087 dont 38 083 filles, soit 50,72 % (source : CISCO Antananarivo renivohitra, 2009-2010) ;
- Le nombre d'élèves dans le secondaire (2^e cycle) est de 28 663 dont 15 613 filles, soit 52,9 % (source : CISCO Antananarivo renivohitra, 2009-2010).

VIOLENCES À L'ENCONTRE DES FEMMES

Les violences contre les femmes demeurent courantes et préoccupantes. Plus de 1 femme sur 10 a été victime de violence en 2006. Les violences sexuelles et physiques se sont accrues avec la crise. De ce fait, les femmes sont plus exposées au VIH/SIDA que les hommes.

FEMMES ET VIH/SIDA

Le ministère de la Famille, de la femme et de l'enfant, en collaboration avec les organismes internationaux et l'ONUSIDA, a réalisé des actions pour une prise en compte multisectorielle et décentralisée du VIH/SIDA. Des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et auprès des populations ont été menées sur le plan national, et notamment dans la commune, sur les risques de grossesses précoces et non désirées, sur la planification familiale, sur les mesures de protection contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA, et sur les notions d'hygiène et de salubrité publique. Certaines institutions telles que l'ONG Pierre Angulaire, l'AIBEF et les 2 centres sociaux de la commune mènent des actions de lutte contre le VIH/SIDA basées sur l'équité entre les sexes et la planification familiale.

CADRE INSTITUTIONNEL

Le ministère de la Famille, de la femme et de l'enfant est la pierre angulaire en matière de promotion de la femme et de lutte contre les inégalités. Afin de mieux promouvoir la femme, certaines compétences ont été transférées par l'État ivoirien aux collectivités territoriales depuis 2003. Mais le manque de véritables mesures d'accompagnement dans le transfert de ces compétences, en termes de formation des responsables municipaux sur la question d'équité entre les sexes, peut expliquer le peu d'implication de la commune sur ces questions.



Les femmes travaillent principalement dans le secteur informel (© DR).

MEILLEURES PRATIQUES

- Encadrement des associations féminines ;
- Installation des jeunes filles-mères dans des activités génératrices de revenus ;
- Création de fonds sociaux, en partenariat avec la COOPEC, pour les commerçantes ;
- Installation du Comité communal de lutte contre le VIH/SIDA ;
- Campagne de sensibilisation sur le VIH/SIDA.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Informer, sensibiliser et former sur la question d'équité entre les sexes ;
- Intégrer les questions de genre dans toutes les activités de planification et de gestion urbaine ;
- Octroyer des microcrédits aux femmes ;
- Renforcer et promouvoir les activités féminines génératrices de revenus.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Présence de femmes dans le conseil municipal.	Absence d'une politique d'équité entre les sexes.	Prise en compte des questions d'équité entre les sexes dans le processus de décentralisation.	Obstacles religieux et culturels.
Existence de groupements féminins.	Analphabétisme des femmes.	Prise en compte des questions d'équité entre les sexes dans les actions des ONG.	Incompréhension de certaines couches de la société.
Existence d'ONG militant pour l'égalité des sexes.	Faible représentativité des femmes dans les instances dirigeantes.	Partenaires au développement tel que le Fonds des Nations unies pour la population.	
Encadrement des associations féminines.	Manque de formation du personnel communal sur les questions d'équité entre les sexes.	Publication des statistiques officielles sur l'équité entre les sexes (Enquête sur le niveau de vie des ménages, Recensement général de la population et de l'habitat).	
Existence de services déconcentrés de l'État œuvrant pour la promotion de la femme.	Ignorance des droits et des devoirs de la femme.		
	Faible capacité financière des femmes.		
	Persistance des stéréotypes selon lesquels la femme doit être au second plan.		

ENVIRONNEMENT



Pollution du canal par les ordures (© DR).

Grâce aux efforts conjugués des différents services déconcentrés de l'État, des services municipaux et d'autres pouvoirs sociaux, la qualité de l'environnement a été améliorée dans la commune de Treichville depuis quelques années. Les travaux en matière de protection de l'environnement urbain ont obtenu des résultats indéniables : la baisse du nombre de dépôts sauvages d'ordures ménagères, l'amélioration de la qualité du réseau d'assainissement et de meilleurs résultats en termes de salubrité, autour des 13 espaces verts que compte la commune. Cependant, beaucoup de choses restent à faire :

- On constate une pollution de la lagune du fait des déchets industriels et de l'utilisation de produits toxiques pour la pêche ;
- Comme toute l'agglomération abidjanaise, la commune de Treichville connaît des problèmes de pollution de l'air par les activités industrielles et le transport. Selon le Document stratégique de réduction de la pauvreté 2009, les industries d'Abidjan émettent quotidiennement 70 tonnes de dioxyde de soufre, 21 tonnes de d'oxyde d'azote et 12 tonnes de poussières toxiques. Les transports sont à l'origine de 6 tonnes/jour de dioxyde de soufre, de 22 tonnes/jour d'oxyde d'azote et de 15 tonnes/jour de poussières toxiques ;
- On note la présence de dépôts sauvages d'ordures ménagères au niveau des 2 grands marchés de la ville ;
- Il existe d'énormes problèmes concernant le curage des caniveaux. Ils sont devenus des nids d'ordures ménagères. Conséquences, certains d'entre eux sont

obstrués et, dans certains quartiers, on peut voir l'eau stagner sur les voies ;

- La mauvaise qualité de l'environnement urbain de la commune a un impact sur la santé des populations. En effet, certaines maladies liées à un environnement malsain telles que le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les diarrhées sont de plus en plus fréquentes dans la commune. En 2010, le district de santé a relevé 3 442 cas de paludisme chez les moins de cinq ans, 6 725 cas d'infections respiratoires aiguës et 2 211 cas de diarrhée.

CADRE INSTITUTIONNEL

En plus de la commune de Treichville, un certain nombre d'acteurs agissent dans le domaine environnemental à savoir :

- Le ministère de l'Environnement et du développement durable. Il définit et met en œuvre la politique environnementale nationale. Il exerce un contrôle sur la gestion des déchets par les collectivités territoriales et par les entreprises privées ;
- Le ministère de la Salubrité urbaine. Il intervient par l'intermédiaire de l'Agence nationale de la salubrité urbaine, créée par le décret N° 2007-587 du 4 octobre 2007, qui est chargée de mettre en œuvre le Plan national de salubrité urbaine ;
- Le ministère de la Santé et de l'hygiène publique ;
- Le Centre ivoirien antipollution ;

- La société CLEAN-BOR CI. Elle est chargée de la pré-collecte et de la collecte des déchets ménagers ;
- La société de Distribution d'eau de Côte d'Ivoire qui assure l'entretien du réseau d'assainissement ;
- Les ONG ;
- Les Comités de gestion des quartiers ;
- La population.

et le transport des déchets jusqu'aux postes de groupage ;

- de créer et de mettre en place une police pour lutter contre l'insalubrité, la pollution et les nuisances de toute sorte ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un schéma de collecte et de traitement des ordures ménagères ;
- de créer et d'entretenir les espaces verts relevant de son domaine foncier.

CADRE LÉGAL

La réglementation en vigueur en matière de protection de l'environnement est la loi N° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant sur la répartition et le transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales. La commune a pour attributions :

- d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les plans communaux d'action pour l'environnement et de gérer les ressources naturelles en harmonie avec le Plan de développement du district d'Abidjan ;
- d'assurer l'entretien des caniveaux, le nettoyage des voies publiques, des lieux publics, des espaces verts et des marchés, la pré-collecte des ordures ménagères

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Sensibiliser la population sur les questions environnementales et les catastrophes naturelles ;
- Élaborer un plan stratégique de gestion des eaux usées ;
- Mettre en œuvre un programme de curage des caniveaux ;
- Créer une station d'épuration des eaux usées ;
- Créer une unité de traitement et de recyclage des déchets urbains.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'un réseau d'assainissement.	Insuffisance des ressources financières.	Existence du Projet d'urgence d'infrastructures urbaines.	Insuffisance des mesures d'accompagnement du transfert de compétences de l'État aux collectivités territoriales.
Existence des comités locaux de salubrité et d'hygiène.	Les populations ne se sentent pas suffisamment concernées par les questions environnementales.	Décentralisation.	Comportement de la population.
Existence de ressources humaines.	Manque de curage des caniveaux.	Coopération décentralisée.	Mauvaise gestion de lagune Ébrié.
Existence du programme triennal de développement.	Insuffisance de la couverture du réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées.	ONG environnementales.	Déchets industriels.
Construction d'une unité de protection civile.	Absence d'un bassin d'orage.	Mise en place de l'Agence nationale de salubrité urbaine.	Fermeture annoncée de la décharge d'Akouédo.
Volonté des autorités municipales de réduire les risques de catastrophes naturelles.	Inexistence d'un centre d'enfouissement communal des déchets solides.	Partenaires au développement.	
	Absence de bases de données.	Projet présidentiel : Abidjan ville propre.	
	Manque de sensibilisation de la population sur le risque d'incendie.		

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

La gestion des catastrophes naturelles est une préoccupation dans la commune. Le manque de mesures préventives adéquates et de sensibilisation de la population sur les divers risques d'accidents sont les principaux problèmes qui empêchent la bonne gestion des risques.

Sur les quinze dernières années, 2 incendies importants ont frappé la commune de Treichville. Le premier a consumé le grand marché de Treichville, le 14 mars 1997, il a été complètement reconstruit en 2003. Le second a touché le marché de Belleville, le 31 décembre 2008. Ce dernier incendie a ravagé les 3/4 du marché détruisant ainsi des magasins de pagnes, de produits cosmétiques, des ateliers de couture et a laissé de nombreux commerçants en grande difficulté. Le mauvais état des installations électriques et la vétusté des bâtiments sont les principales causes évoquées. Afin d'apporter un premier secours en cas de catastrophes, depuis 2008, la mairie a alloué un budget de 5 000 000 francs CFA pour la construction d'une unité de protection civile communale.

CADRE INSTITUTIONNEL

Depuis 2000, l'Office national de la protection civile en Côte d'Ivoire et la mairie conjuguent leurs efforts dans la gestion des risques de catastrophes naturelles. L'Office national de la protection civile est l'organe chargé :

- de la mise en œuvre de la politique définie par le gouvernement en matière de protection civile ;
- de l'application de la réglementation en matière de protection civile ;
- de la formation en matière de protection civile ;
- de la prévention des risques civils ;
- de l'organisation et de la coordination des activités de secours d'urgence en cas d'accidents, de sinistres, de catastrophes naturelles et technologiques ;

- de l'élaboration et de la réalisation des plans de secours ;
- de la planification des secours et des équipements.

Quant à la commune de Treichville, elle a pour rôle :

- d'élaborer et de mettre en œuvre le plan communal de prévention en matière de protection civile, en harmonie avec le plan du district ;
- d'adopter et de mettre en œuvre les mesures préventives adéquates contre les accidents et les catastrophes naturelles (incendies, inondations, etc.) dans tous les bâtiments et édifices dont la gestion relève de sa compétence et de sa responsabilité ;
- d'assurer la sensibilisation et l'information de la population sur les divers risques qu'elle encourt ;
- de construire, d'équiper, de réhabiliter, d'entretenir et de contribuer au fonctionnement des centres de secours implantés sur son territoire.



Marché de Belleville touché par un incendie en 2008 (© Georges Lièvre/DR).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Depuis la construction du Port autonome d'Abidjan en 1950, la commune de Treichville s'impose comme le principal pôle de développement de l'industrie en Côte d'Ivoire. C'est également l'un des plus grands centres commerciaux du district d'Abidjan.

Les principales activités économiques sont l'industrie (bâtiments et travaux publics, manufacture d'ouvrages métalliques, transformation et conditionnement de produits alimentaires, poissonnerie, savonnerie, quincaillerie, etc.), le commerce (des grossistes aux détaillants), les activités bancaires et le transport. En 1989, les PME employaient plus de 34 % de la population active. Le secteur tertiaire, principalement caractérisé par les activités commerciales, faisait également vivre un nombre important de personnes. Tandis que les secteurs primaire et secondaire n'occupaient que 14 % de la population active.

Le secteur primaire est peu développé. Le manque d'espaces cultivables dans la commune explique l'absence totale d'activités agricoles. Toutefois, la commune bénéficie de la production maraîchère du district d'Abidjan. Elle est approvisionnée en produits vivriers provenant des autres régions du pays. En ce qui concerne l'élevage, il occupe seulement 1,9 % de la population. Quant à la pêche, elle est pratiquée en haute mer et transite par le Port autonome d'Abidjan qui enregistre en moyenne 400 000 tonnes de poissons par an. Il s'agit en grande partie de thons. Le secteur secondaire est principalement représenté par l'industrie et l'artisanat. Au niveau de l'industrie, la commune regroupe les plus grandes entreprises industrielles en Côte d'Ivoire : les GRANDS MOULINS d'Abidjan, SOLIBRA, UNILEVER, SARI, CASTELI, etc. En ce qui concerne l'artisanat, c'est un secteur qui emploie peu de personnes.



Port de Treichville (© DR).

Au niveau du secteur tertiaire, les activités commerciales prédominent. Il existe dans la commune d'impressionnants entrepôts commerciaux occupants 3 quartiers de la commune. Plusieurs institutions financières exercent dans la commune par le truchement de leurs agences respectives. Au niveau des banques, on y trouve les agences ECOBANK, SGBCI, SIB, etc. Quant aux institutions de microfinance, elles octroient des crédits à plus de 13 % de la population. Ce secteur a connu un développement fulgurant ces deux dernières décennies, avec l'implantation de plus de 12 institutions de finance.

L'activité économique est, en outre, caractérisée par un secteur informel qui occupe un nombre important de la population active. Ce secteur concerne la cordonnerie, la couture, le petit commerce, etc.

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 1989

	Masculin	Féminin	Total	Pourcentage
Personnes qui travaillent	35 615	20 993	56 608	53,12 %
Chômeurs	466	220	686	0,64 %
Personnes en quête d'un premier emploi	1 865	1 025	2 890	2,71 %
Ménagères	181	12 507	12 688	11,91 %
Étudiants ou élèves	12 191	10 724	22 915	21,50 %
Retraités	784	141	925	0,87 %
Rentiers	156	58	214	0,20 %
Autres inactifs	3 331	4 857	8 188	7,68 %
NR	629	829	1 458	1,37 %
TOTAL	55 218	51 354	106 572	100 %

Source : recensement général de la population et de l'habitat, 1998.

Une des caractéristiques de la commune est le nombre important de personnes en âge de travailler. Selon les estimations de l'Institut national de statistique, cette population est de 120 157 personnes soit 67,80 % de la population totale. Le taux de chômage s'est fortement accru ces dernières années. En effet, il est passé de 1,16 % en 1998 (RGPH 1998/INS) à 25,8 % en 2008. Cette situation peut s'expliquer par le nombre substantiel de personnes qui entrent sur le marché de l'emploi soit en tant qu'immigrants, soit en tant qu'étudiants finissant une formation professionnelle. Le nombre d'étudiants ou d'élèves est, en effet, plus élevé aujourd'hui qu'en 1998. Les autres inactifs ne représentent plus que 7,68 % de la population en âge de travailler.

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 1989

Secteurs d'activité	Nombre d'emplois	Pourcentage
Emplois publics	4 888	4,38 %
Grandes entreprises (secteurs primaire et secondaire : emplois >= 50)	15 779	14,13 %
Grandes entreprises (secteur tertiaire : emplois >= 50)	33 890	30,35 %
PME (emplois <= 50)	38 714	34,67 %
Marchés	12 564	11,25 %
Rue	3 593	3,22 %
Domicile	2 226	1,99 %
Emploi rural	0	0 %
Total	111 654	100 %

Source : Direction centrale des grands travaux.

CADRE INSTITUTIONNEL

Les principaux acteurs du développement économique local sont :

- les services déconcentrés de l'État et les autorités municipales. Étant les premiers promoteurs du développement économique local, ils conçoivent et appliquent les politiques de développement, créent et appliquent la réglementation qui s'y rapporte. La mairie évalue les priorités en termes de développement local, à travers un programme d'assistance pour la création d'activités génératrices de revenus. Elle met en œuvre des mesures incitatives pour les créateurs d'emploi (facilités fiscales) et encourage les coopératives ;
- le secteur privé (à savoir les grandes entreprises commerciales et industrielles) ;
- les coopératives. Elles sont composées essentiellement des coopératives de femmes (COPROVIT, CODIPRAL, etc.). Installées dans les marchés, elles encadrent et organisent les activités commerciales des femmes. Du fait des activités économiques menées par ces coopératives (approvisionnement du marché en produits alimentaires), les femmes occupent une place importante dans l'économie locale ;
- les associations syndicales. Elles comprennent les syndicats des transporteurs et les syndicats des commerçants.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Mettre en place des fonds sociaux visant à financer les micro-projets ;
- Mener des études pour évaluer les priorités de développement économique.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Présence du port.	Mauvaise organisation des coopératives.	Position géographique de la commune.	Impact de la crise post-électorale.
Existence d'une zone industrielle.	Mauvaise organisation des associations syndicales.	Coopération décentralisée.	
Existence de coopératives.	Accès difficile au microcrédit.	Décentralisation.	
Existence d'infrastructures de communication et de transport.	Manque d'études permettant d'évaluer les priorités.	Projet d'assistance post-conflit.	
	Prédominance du secteur informel.		

SERVICES URBAINS DE BASE

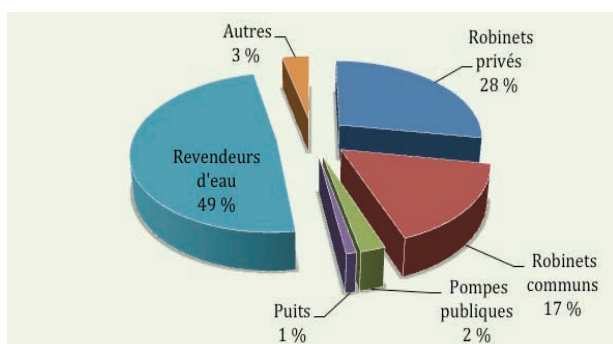
ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES URBAINS DE BASE

ACCÈS À L'EAU POTABLE

La distribution de l'eau potable en Côte d'Ivoire est assurée par la SODECI. Elle a pour mission de traiter l'eau, de la distribuer et de s'assurer qu'elle soit potable. Au niveau de la commune de Treichville, tous les quartiers sont desservis par un réseau d'adduction en eau potable. Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages, 95,50 % des ménages avaient accès à l'eau potable en 2008. Les dépenses mensuelles en eau des ménages s'élevaient, en moyenne, à 4 500 francs CFA. Cependant, l'abonnement et le branchement demeurant trop chers (respectivement 28 472 francs CFA et 147 630 francs CFA), nombreux sont les ménages qui s'approvisionnent chez un revendeur d'eau.

En plus, certains problèmes existent quant à la qualité de l'eau et à la fiabilité des installations hydrauliques. En effet, l'urbanisation anarchique constitue une menace pour la nappe phréatique qui approvisionne la ville et sa périphérie. Les rejets divers, tant au niveau des plans d'eau avoisinants que des sols nus, contribuent à polluer la nappe phréatique. La lagune, qui en principe devrait servir de réservoir, connaît également des problèmes de pollution. La vétusté des installations hydrauliques est la cause principale des coupures intempestives d'eau dans la ville d'Abidjan et notamment dans la commune de Treichville.

PROPORTION DE MÉNAGES UTILISANT DE L'EAU POTABLE



Source : Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2008.

ASSAINISSEMENT

Depuis 2000, la mairie de Treichville essaie tant bien que mal d'apporter une solution au problème d'assainissement. En effet, de 2000 à 2010, la commune a engagé 190 846 000 francs CFA dans les travaux d'assainissement des quartiers de la commune. Elle prévoit d'augmenter le budget jusqu'à 315 846 000 francs CFA en 2013. Mais malgré cet effort, les déchets continuent de joncher certaines rues de la commune, obstruant

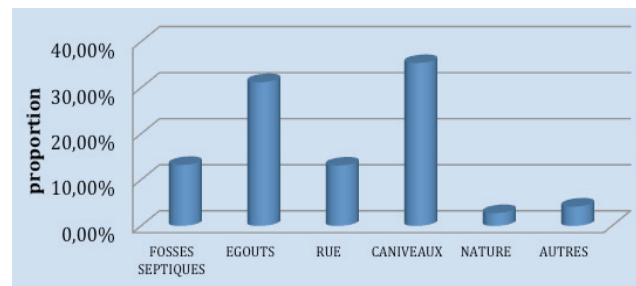
même les réseaux de canalisations dans certains quartiers. La gestion des eaux pluviales et des eaux usées se fait à travers un réseau de drainage d'une longueur totale de 151,454 kml. Ce réseau est constitué d'un réseau unitaire et d'un réseau séparé :

- Le réseau unitaire comprend des caniveaux et d'autres canalisations à ciel ouvert, des égouts et d'autres canalisations enterrées. Il sert à évacuer les eaux usées et les eaux pluviales. Sa longueur est de 71,138 kml.
- Le réseau séparé inclut 1 réseau servant à évacuer uniquement les eaux pluviales et 1 réseau servant à évacuer uniquement les eaux usées. La longueur du premier est de 56,433 kml et celle du second est de 23,883 kml.

Il existe 2 types de système d'assainissement dans la commune :

- Un système collectif majoritairement utilisé par les ménages : 1/3 des ménages utilisent les caniveaux pour l'évacuation des eaux usées, 13,12 % des ménages utilisent les rues, 31,12 % les égouts et 7,01 % se débarrassent des eaux usées dans la nature ;
- Un système individuel encore peu utilisé : seulement 13,24 % des ménages ont des fosses septiques.

UTILISATION DES TYPES DE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PAR LES MÉNAGES



Source : Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2008.

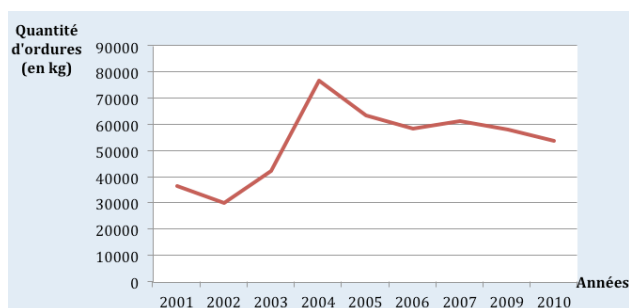
Les services techniques de la mairie, en collaboration avec la SODECI, les ONG et les Comités de salubrité et d'hygiène des quartiers, sont chargés d'entretenir les réseaux d'assainissement. Ces derniers assurent essentiellement le curage des caniveaux. Cependant, de nombreux caniveaux et égouts restent encore bouchés par les ordures. Quant au réseau enterré, il est devenu obsolète. Il n'existe ni station d'épuration pour le traitement des eaux usées, ni bassin d'orage pour la rétention des eaux pluviales lors de fortes précipitations. Le réseau d'assainissement ne couvre que 3/4 de la commune. Les populations du quartier Kouassi Lenoir, par exemple, évacuent les eaux usées dans la nature, faute d'un réseau d'assainissement. Dans le quartier Habitat, les eaux pluviales stagnent parce que les canalisations n'ont pas

été correctement curées. Une situation qui provoque une prolifération des anophèles, principaux agents pathogènes du paludisme, et le développement de maladies liées à l'hygiène telles que la diarrhée et le choléra.

COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES

La gestion des ordures ménagères dans le district d'Abidjan est un problème majeur auquel les pouvoirs publics essaient tant bien que mal de trouver une solution appropriée. Si cette gestion est jugée inefficace, elle peut être, en partie, expliquée par la pluralité des intervenants et par les incessantes modifications apportées dans les réglementations qui régissent la gestion de l'environnement en Côte d'Ivoire. En effet, le code de l'environnement de 1996 attribuait la responsabilité de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets aux communes. La loi du 7 juillet 2003 attribuait cette tâche au district d'Abidjan. La création du ministère de la Ville et de la salubrité urbaine en 2007 a relégué la commune à un simple rôle de pré-collecteur. C'est pourquoi, depuis 2007, la pré-collecte des ordures ménagères dans la commune de Treichville a été concédée à la société CLEAN-BOR CI, conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi, cette société assure la pré-collecte, la collecte et le transfert des ordures ménagères de la commune vers la décharge d'Akouédo. Elle dispose de 2 amphirols, de 2 tasseurs, de 2 voitures, de 1 benne preneuse, de 1 camion porte-coffre et de 13 coffres. Le transport des ordures se fait des 3 centres de groupage que compte la commune, à savoir : le centre de groupage du marché de Belleville, celui du grand marché de Treichville et enfin celui du centre de groupage de la gare SITARAIL. D'autres sociétés, comme SIMKO et S2IE, assurent aussi la pré-collecte et le balayage des rues de la commune.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES ENLEVÉES DE 2001-2010



Source : Direction des services techniques et de l'environnement de la mairie de Treichville.

En 2010, sur 64 800 tonnes d'ordures produites, environ 54 000 tonnes ont été collectées et transférées à la décharge d'Akouédo, soit un taux d'enlèvement de 64 %. La quantité d'ordures collectées est en baisse depuis 2004 où la quantité collectée dépassait 70 000 tonnes. De nos jours, le constat est que des efforts ont été

consentis par les autorités municipales en matière de gestion des ordures, mais un certain nombre de difficultés restent encore à surmonter. En effet, la population ne se sent pas suffisamment concernée par les avantages d'une gestion efficace des ordures et cela malgré les actions coordonnées des ONG, des Comité de gestion des quartiers et de la mairie. Une autre difficulté est la forte dépendance de la commune à la décharge d'Akouédo. La suppression des dépôts sauvages demeure toujours un challenge à relever surtout au niveau des 2 marchés de la commune.

ACCÈS À L'ÉNERGIE

La Compagnie ivoirienne de l'électricité est une société de production, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire. La commune de Treichville est approvisionnée par une centrale électrique installée sur son territoire. D'après les données fournies par la direction régionale de la compagnie, le nombre d'abonnés s'élevait à 20 817 en 2010 pour une population de 172 484 habitants, soit, en moyenne, 1 branchement pour 9 personnes. Pour cette même année, sur 377 023 kWh de quantité d'énergie fournie, 345 951 kWh ont été consommés. La consommation moyenne d'électricité par habitant est donc de 2,01 kWh. Elle est en constante augmentation ces six dernières années.

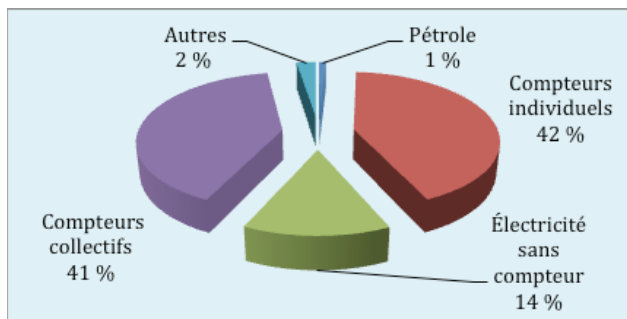
PRINCIPAUX INDICATEURS D'ÉLECTRICITÉ

	2008	2009	2010
Nombre d'abonnés	20 701	20 799	20 817
Quantité d'énergie livrée (kWh)	354 312	376 140	377 023
Quantité d'énergie consommée (kWh)	311 737	321 725	345 951
Consommation moyenne par habitant (kWh)	1,91	1,92	2,01

Source : Direction régionale de la Compagnie ivoirienne de l'électricité

Si une grande majorité de la population qui utilise de l'électricité possède des compteurs individuels ou collectifs, 14 % des ménages utilisent de l'électricité sans compteur. Cela peut s'expliquer par le coût élevé de l'abonnement et du branchement (46 091 francs CFA pour un abonnement avec disjoncteur). De ce fait, certains ménages font des branchements sauvages ou s'abonnent auprès d'un distributeur informel d'électricité au prix d'un montant forfaitaire mensuel. Ce montant est fixé en fonction du nombre et du type d'ampoules électriques, et de l'équipement électroménager utilisé par le ménage. Il est souvent plus élevé que le montant payé mensuellement par un ménage abonné au réseau officiel.

PROPORTION DE MÉNAGES UTILISANT DE L'ÉLECTRICITÉ



Source : Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2008.

CIRCULATION URBAINE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le transport urbain à Treichville est caractérisé par les taxis intracommunaux, appelés « wôrô-wôrô », les taxis intercommunaux et les minicars. La commune est également desservie par un service de bus géré par la Société de transport abidjanais. Elle possède 1 gare ferroviaire, 1 gare lagunaire et de nombreuses gares routières. La longueur du réseau routier est de 72,8 km dont 63 km de voies revêtues. Cependant, la mauvaise organisation des professionnels du secteur et l'imprécision des textes quant à la répartition des compétences entre le district d'Abidjan et les communes expliquent en partie l'anarchie qui règne dans le secteur. Il y a une absence totale de gares routières formelles.

Les véhicules sont très vétustes contribuant à la pollution de l'air. Selon le Document de réduction de la pauvreté 2009, les transports sont à l'origine de l'émission de 6 tonnes de dioxyde de soufre et de 22 tonnes d'oxyde d'azote par jour à Abidjan. Si ce chiffre concerne la ville d'Abidjan, il faut noter que les 2 principales zones commerciales que sont Adjamé et Treichville ont une grande part de responsabilité.

Malgré les phénomènes de congestion qui sont constatés chaque jour dans la commune, il est difficile de déterminer le nombre de véhicules composant le parc automobile. Les services municipaux font état de 447 taxis intra-urbains en 2008, mais ce chiffre exclut complètement la clandestinité dans laquelle de nombreux professionnels du secteur exercent. Ce nombre est en forte croissance. En effet, il est passé de 460 en 2009 à 510 en 2010. Malgré cette croissance, l'offre de transport ne suit pas l'évolution de la demande. La forte croissance démographique a induit un besoin impérieux de transport. L'insuffisance des moyens de transport fait que les populations sont contraintes d'utiliser les taxis intercommunaux dont le confort laisse à désirer. En ce qui concerne les coûts de transport, les ménages pauvres dépensent en moyenne 8 400 francs CFA mensuellement dans le transport (Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2008).

Le réseau routier de la commune de Treichville est long de 72,8 km (63 km bitumé et 9,8 km en terre). De 2000 à 2010, la mairie a dépensé 589 047 000 francs CFA pour les travaux de bitumage des voies de la commune, soit en moyenne 58 904 700 francs CFA de dépenses annuelles. Cependant, chaque année, on assiste à une dégradation du réseau routier.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Étendre le réseau d'assainissement ;
- Réhabiliter les voies routières ;
- Renforcer l'action des brigades de salubrité ;
- Sensibiliser la population sur la gestion des réseaux d'assainissement.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence de ressources humaines.	Manque de curage des caniveaux.	Existence du Projet d'urgence d'infrastructures urbaines.	Croissance démographique.
Existence du programme triennal de développement.	Insuffisance de la couverture du réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées.	Décentralisation.	Vétusté des installations hydrauliques.
Existence d'infrastructures.	Dépôts sauvages.	Coopération décentralisée.	Coût élevé de l'abonnement en électricité.
		Partenaires au développement.	Fermeture annoncée de la décharge d'Akouédo.
		Mise en place de l'Agence nationale de salubrité urbaine.	Coût élevé de l'abonnement en eau potable.

SÉCURITÉ URBAINE

CADRE INSTITUTIONNEL

La commune de Treichville compte 1 police municipale, 3 commissariats de police et 1 brigade de gendarmerie nationale. Un certain nombre de compétences ont été transférées par l'État aux communes en 2003 afin d'assurer la protection des biens et des personnes, à savoir :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans communaux de prévention en matière de délinquance ;
- Le soutien et l'appui aux actions des services de police et de la gendarmerie nationale ;
- La création et l'organisation de la police municipale ;
- La construction, l'équipement et l'entretien des locaux devant abriter les commissariats de police et les brigades de gendarmerie nationale exerçant sur le territoire communal.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Selon l'étude sur le sentiment d'insécurité des ménages dans le district d'Abidjan, menée par l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan en 2006, 45,1 % de la population se sentait en insécurité en 2006. Le sentiment d'insécurité renaît dans certains quartiers de la commune. La taille de la population et sa répartition géographique nécessitent aujourd'hui des actions plus adaptées, autres que les méthodes traditionnelles de patrouilles, de raffles et de postes de surveillance. La crise socio-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011 a induit une paupérisation de la population. Le désœuvrement d'une jeunesse sans avenir constitue l'une des premières causes de criminalité dans le district d'Abidjan, notamment à Treichville.

La situation sécuritaire est aujourd'hui préoccupante dans la commune. Si des actions concrètes ne sont pas mises en œuvre, il ne serait pas étonnant de voir plusieurs entreprises fermer dans le centre commercial du district d'Abidjan du simple fait de l'insécurité.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

La crise post-électorale a encore dégradé la situation sécuritaire. En effet, les services en charge de la sécurité ont été pillés. De ce fait, ils manquent de véhicules (en moyenne 1 par commissariat et pour la brigade de gendarmerie). Le manque de carburant entraîne la réduction du nombre d'interventions et diminue l'efficacité des agents.

Quant aux moyens de communication, la brigade de gendarmerie et les commissariats possèdent généralement un système de radio fixe mais ne disposent que de peu d'émetteurs mobiles pour leurs agents en déplacement sur le terrain. Pour transmettre et recevoir des informations utiles en temps réel, les agents en service sont contraints d'utiliser leurs téléphones portables.

En ce qui concerne la police municipale, elle se contente d'encadrer les collecteurs de taxes et ne s'occupe pas suffisamment de la sécurité de la commune. Les agents ont un besoin de formation.

MEILLEURES PRATIQUES

Le Programme d'appui à la sécurité urbaine mis en œuvre depuis 2003 apporte son appui à la commune dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de prévention de l'insécurité et des violences. Ce programme a permis :

- la création d'un Comité communal de sécurité en 2005. C'est une plate-forme de réflexion et d'accompagnement de la politique communale de prévention de l'insécurité ;
- aux jeunes filles-mères de travailler dans des activités génératrices de revenus (couture, commerce d'huile) en 2005 ;
- l'extension du réseau électrique dans le bidonville Kouassi Lenoir en 2005 ;
- la fourniture de matériels de sécurité à la coopérative TJS en 2006 ;
- la mise en œuvre d'un projet de sécurité routière piétonne en 2006.

Ces actions menées par le Programme d'appui à la sécurité urbaine et les autorités municipales ont été bénéfiques pour la commune. En effet, l'étude sur le sentiment d'insécurité des ménages dans le district d'Abidjan, menée par l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan en 2006, a montré que Treichville était l'une des 3 communes les plus sûres du district d'Abidjan.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Renforcer le dispositif sécuritaire ;
- Renforcer les capacités de la police municipale.

PATRIMOINE CULTUREL

Treichville est un pôle culturel assez important en Côte d'Ivoire, où cohabite la culture traditionnelle et moderne. La ville compte de nombreux créateurs et organise des manifestations consacrées au spectacle vivant.

En ce qui concerne la culture traditionnelle, la fête de génération chez les Ébrié Tchaman constitue un évènement majeur qui continue à être célébré. Elle consiste en une série de processions de jeunes initiés, à travers les rues de la commune. Ces jeunes, âgés de moins de vingt ans, doivent exécuter autour de leur chef une danse guerrière dont les gestes ne sont connus que des initiés.

La culture moderne, quant à elle, a connu ces dernières années une évolution substantielle grâce à la construction d'un lieu de divertissement culturel, à savoir le palais de la culture de Treichville. C'est un Établissement public national qui met à la disposition de tous les artistes ivoiriens des moyens matériels et structurels afin de s'exprimer plus aisément. Cet imposant édifice, situé en bordure de la lagune Ébrié, est bâti sur une superficie de 1 200 m² et dispose de 8 salles de spectacle dont la salle Bernard Dadié d'une capacité de 4 000 places.

Au sein de cet établissement, de nombreux évènements culturels sont organisés tels que :

- le Marché des arts et du spectacle africain qui a lieu tous les deux ans depuis 2002 ;
- les expositions d'artisans confirmés ou amateurs ;
- le Festival international du court métrage d'Abidjan ;
- de nombreux concerts et activités commerciales, sans oublier les émissions de vacances pour les enfants et les jeunes (Wozo-vacance et Varietoscope).

Mais faute d'un environnement institutionnel, matériel et technique favorable, ce potentiel n'est pas suffisamment exploité économiquement. Le manque de moyens de production adaptés, de cadres de travail et de formation, et de dispositifs de conseil et d'accompagnement freinent la structuration des filières artistiques et handicapent les créateurs et les entreprises qui les entourent.

MEILLEURES PRATIQUES

La mairie de Treichville a initié depuis 2006 la construction de la Maison de la musique et de la danse de Treichville dans le cadre du projet Nzassa. Ce projet a été conçu comme un outil de développement économique destiné à catalyser la structuration d'un environnement technique et institutionnel favorable au développement des filières culturelles, à favoriser la professionnalisation des différents maillons et métiers de la musique et de la danse, et à renforcer une économie de la culture génératrice d'emplois et de richesses.



Palais de la culture (© DR).

PROFIL URBAIN DE TREICHVILLE

Le profilage urbain consiste en une évaluation rapide des conditions de vie urbaine, afin de définir les actions à mener, en identifiant les besoins prioritaires, sur le renforcement des capacités nécessaire et sur les réponses institutionnelles possibles aux niveaux local et national. Le but de cette étude est de développer les politiques de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, régional et national, à travers une évaluation des besoins et des mécanismes de réponse, et de contribuer à la mise en œuvre à grande échelle des Objectifs du millénaire pour le développement. L'étude est basée sur l'analyse des données existantes et sur une série d'entretiens avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés et les institutions locales, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. La consultation aboutit généralement à un accord commun sur les priorités et sur leur développement à travers des campagnes de renforcement des capacités et d'autres projets visant tous, à la réduction de la pauvreté urbaine. Ce profilage urbain est mis en œuvre dans 30 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, offrant la possibilité de faire une analyse comparative entre ces différents pays. Une fois terminée, cette série d'études pourra servir de base de réflexion aux autorités centrales et locales, aux acteurs urbains, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et aux agences d'aides extérieures.

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains

P.O Box 30030 - 00100, Nairobi, Kenya

Tel: +254-20-7623120

Fax: +254-20-7623426/7 (Central Office)

infohabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org/publications